

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du 12 mars 2024
à la Mairie de Montfort-le-Gesnois

Délibération n° 2024-03-16

<u>Date de convocation</u> : 7 mars 2024	<u>Le quorum étant atteint</u> :
<u>Président de séance</u> : Anthony TRIFAUT	Conseillers en exercice : 23
<u>Secrétaire de séance</u> : Christian MAUCOURT	Présents : 19 Représentés : 3
<u>Affichée le</u> : 20/03/2024	Absents : 1 Non-participations : 0
	<u>Résultat du vote, au scrutin ordinaire</u>
	<u>et après débats contradictoires</u> :
	Votes pour : 22 Abstentions : 0
	Votes contre : 0 Non-participations : 0

Présents : Jules AUBERT, Yvette BULOUP, Philippe CHARPENTIER, Annick CHARTRAIN, Philippe COUDRAY, Christiane COULON, Annie DARAUULT, Didier DREUX, Marie-Line FOUCHER, Stéphane FOUQUET, Léa GUYON, Milène LEPROUST, Emmanuelle LEROUX, Mélanie MACE, Laurent MAILLARD, Christian MAUCOURT, Emilie PERDEREAU, Mickaël PLAIS, Marianne ROHART, Anthony TRIFAUT

Vote par procuration Amandine CLEMENCE donne pouvoir à Didier DREUX, Christiane COULON donne pouvoir à Yvette BULOUP, Jonathan REYT donne pouvoir à Philippe CHARPENTIER

Absents excusés : Gaëtan RENAULT

Absents non représentés : Néant

Notification de la consultation du marché de travaux de la phase 1 du schéma directeur d'assainissement

La commune de Montfort-le-Gesnois a décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux de la phase 1 du schéma directeur d'assainissement. La maîtrise d'œuvre de la collectivité (SAFEGE) a procédé à l'analyse des offres et l'entreprise JOUSSE a été retenue pour la réalisation des travaux suivants :

- La rehausse de 6 déversoirs d'orage, qui permet la suppression de 2 points de déversement (DO1 Tilleuls et DO5 violettes), la réduction de 16 jours du nombre annuel de déversements et la réduction de 3% du volume annuel déversé.
- Le suivi des débits déversés sur les 4 déversoirs les plus importants (DO2 Acacias, DO4 La Vallée, DO7 Broutelle, DO9 Près). Ce suivi permettra de quantifier les volumes annuels déversés et de quantifier les gains procurés par les travaux de mise en conformité.
- La mesure des volumes déversés aux trop-pleins des postes de relèvement Pécardière et La Vallée.

- La reprise du canal de comptage en entrée de la station pour la fiabilisation des mesures de débits traités.

Le montant des travaux est de **114 000 € TTC**.

Les travaux du bassin d'orage et la reprise de la canalisation gravitaire entre le Pont romain et la station d'épuration se feront ultérieurement et feront l'objet d'une autre consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette notification et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Anthony TRIFAUT



Le Secrétaire de Séance
Christian MAUCOURT